



Règlement de la MOTO VIRADE

INFORMATION IMPORTANTE

Le fait de participer à notre Moto Virade, engage votre seule et unique responsabilité devant la justice et quelle qu'en soit la raison, la responsabilité de l'Association MOTO VIRADE 39 ou de ses membres, ne pourra en aucun cas être engagée.

Préambule

La MOTO VIRADE organisée par l'Association MOTO VIRADE 39 fait partie des Virades de l'espoir, destinées à aider financièrement la recherche contre la Mucoviscidose. Cette manifestation n'est pas une compétition mais une balade.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Toutes les personnes détentrices d'un permis de conduire valide et correspondant au type de véhicule piloté, peuvent s'inscrire à la MOTO VIRADE (voir plus bas véhicules autorisés).

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS

- Nous n'accepterons aucune inscription sur place le matin du départ.
- Vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne, sur notre site motovirade39.fr. En cas de problème, merci de nous en faire part à **l'aide du formulaire de contact situé sur notre site**.
- N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire. Les inscriptions sont limitées par la restauration du midi.
- La cylindrée minimum concernant les motos est de 125 cm³, sinon pas de limitation au-delà.
- Les trikes, sidecars, motos à trois roues (2 à l'avant, 1 à l'arrière) sont acceptés.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout participant qui arriverait avec un véhicule ne respectant pas la réglementation ou qui présenterait un danger évident, voire qui ne serait pas immatriculé. Dans ces cas, aucun remboursement ni dédommagement n'aura lieu.
- Les organisateurs (l'Association Moto Virade 39), se réservent le droit de refuser une personne qui aurait, ou qui porterait atteinte à l'intégrité des membres et/ou à la sécurité du bon déroulement de notre événement.

Photos et vidéos

En participant à la MOTO VIRADE, vous acceptez d'apparaître éventuellement sur les photos et les vidéos mises en ligne dans les différents médias ou sur les sites Internet.

Équipement de protection, permis de conduire, assurance.

Vous devez avoir un équipement de protection conforme à la réglementation Française.

Vous devez obligatoirement être en possession :

- De votre permis de conduire (valide et correspondant au type de véhicule piloté).
- De la carte grise du véhicule.
- De la quittance d'assurance (en cours de validité) du véhicule, ainsi que de la vignette qui doit être apposée de façon visible sur le véhicule.

IMPORTANT

Retenez bien que **c'est votre assurance et uniquement cette dernière qui vous couvre en cas d'accident ou de tout autre problème**. En aucun cas, l'Association MOTO VIRADE 39 ne pourra être tenue pour responsable si vous n'êtes pas en règle vis-à-vis de la Loi.

Respect du code de la route, alcool et drogue.

Le fait de vous déplacer en convoi ne vous autorise pas toutes les fantaisies pendant cette Virade et vous vous engagez à :

- Respecter Le code de la route.
- Respecter les règles de sécurité et les consignes que nous donnons depuis votre arrivée jusqu'à votre départ.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route (exemple : pas de gestes obscènes)
- Faire preuve de respect envers les autres participants ou de toutes autres personnes.
- Respecter la réglementation en vigueur dans notre pays, concernant la consommation d'alcool.

- Ne pas faire usage de stupéfiants quels qu'ils soient.

Dans les cas énumérés ci-dessus (et tout autre cas sans limitation), l'Association MOTO VIRADE 39 décline toute responsabilité vis à vis des faits qui pourraient être reprochés par les forces de l'ordre (ou autres), à une ou plusieurs personnes participant à la Moto Virade.

En règle générale

Sur les routes à double voie, vous devez toujours rester sur la voie de droite pour permettre aux véhicules prioritaires de doubler sans difficulté.

Vous devez être vigilants et le rester en permanence, car les signaleurs peuvent vous doubler à tout moment.

Signaleurs

Tout le long du parcours, des signaleurs équipés d'un gilet fluo de couleur jaune, sont postés pour protéger les carrefours, les intersections et toutes zones présentant un danger. Soyez attentifs et suivez leurs indications.

Pendant la balade, ces mêmes signaleurs « remonteront » plusieurs fois le convoi. Restez donc sur le côté droit de la chaussée et évitez de faire des écarts.

Votre responsabilité.

Les accidents, les blessures, les méfaits, les dégradations, les dégâts dont vous seriez l'auteur(e), ou un comportement jugé déplacé, n'engagent que votre seule et unique responsabilité et en aucun cas et aucune façon, la responsabilité de l'Association MOTO VIRADE 39 ou de ses membres ne pourra être engagée.

Vols, pertes.

Si vous êtes victime(s) d'un ou plusieurs des cas suivants : vol de votre véhicule, vol d'objets personnels quels qu'ils soient, perte de matériel ou de tous autres objets ou équipements, vous êtes seul(e)s responsable(s) et en aucun cas et aucune façon, la responsabilité de l'Association MOTO VIRADE 39 ou de ses membres ne pourra être engagée.

Bracelet et brassard

Le bracelet et le brassard sont les garants de votre inscription. Ils doivent obligatoirement être portés de façon visible toute la journée. Nous vous faisons confiance : **Rendez le brassard** aux organisateurs à la fin de la virade. Si toutefois, par mégarde, vous l'avez conservé, merci de nous le signaler et nous conviendrons d'un rendez vous pour le récupérer.

Horaires et parcours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier sans restriction le parcours et les horaires en cas d'imprévis.

Annulation de votre inscription

- En cas d'erreur de votre part
- Si vous ou vos passagers avez changés d'avis
- En cas de défection (d'absence) le matin du départ de la Virade et quel qu'en soit la cause, même si elle est indépendante de votre volonté :

Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de la somme versée.

Néanmoins, si vous aviez acheté des tee-shirts, ceux-ci vous seront remis ultérieurement (contactez nous).

Annulation de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'interdiction des autorités, de pandémie ou d'intempéries qui viendraient mettre en péril la sécurité des participants.

Dans tous les cas, cette annulation de dernière minute ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement et les sommes collectées seront versées à l'Association Vaincre la Mucoviscidose.

Exclusion(s)

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation, toute personne qui serait violente, agressive, dans un état mental dégradé ou dans un état d'ébriété manifeste, ne permettant pas d'assurer la sécurité de la Virade dans de bonnes conditions.

Rappel : De même, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout participant qui arriverait avec un véhicule ne respectant pas la réglementation ou qui présenterait un danger évident, voire qui ne serait pas immatriculé.

Dans les cas cités précédemment et si nécessaire, l'Association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre et des poursuites judiciaires pourraient être engagées à l'encontre de la personne ou des personnes mises en cause, si un préjudice physique, moral, matériel, financier ou de tout autre nature est constaté.

Accident pendant la Virade, assistance médicale

Le convoi de la Virade comporte à la fin une ambulance et un médecin.

Accident 1^{er} cas : Des personnes sont déjà présentes sur le lieu de l'accident : **ne vous arrêtez pas et continuez votre route** pour ne pas créer un bouchon qui empêcherait les secours situés en fin de convoi, d'arriver rapidement.

Accident 2^{eme} cas : L'accident se produit sous vos yeux : **Vous êtes tenu de vous arrêter**, sinon vous pouvez être déclaré coupable de « non assistance à personnes en danger » ! Garez vous sur le bas côté pour ne pas gêner le passage des motos qui suivent, puis en évitant de vous mettre en danger, **protégez et sécurisez immédiatement la zone de l'accident** avec quelques personnes qui, inévitablement, se seront également arrêtées.

Restez auprès du blessé et posez-lui des questions / parlez-lui, cela dans le but de le tenir éveillé s'il paraît s'assoupir. Ne lui enlevez pas son casque et ne le déplacez pas s'il n'arrive pas à bouger seul, sauf en cas de danger imminent (moto à proximité qui a pris feu, etc.).

Si le blessé est conscient et qu'il se relève de sa propre initiative, attention : veillez bien à ce qu'il se dirige vers le bas côté de la chaussée et non vers les véhicules qui sont en train de passer juste à côté.

Demander à une tierce personne de **faire circuler le convoi pour éviter qu'un ralentissement se forme**, cela dans le but de faciliter l'arrivée du médecin et de l'ambulance situés en fin de convoi.

Pensez à couper le contact du véhicule accidenté même si le moteur s'est arrêté (risque d'incendie).

Assistance mécanique

Si votre moto a un problème (panne moteur, crevaison ou autres), gardez votre véhicule pour qu'il ne gêne pas la circulation, mettez vous en sécurité sur le bas côté et patientez le temps qu'un véhicule d'assistance arrive.

Généralités et recommandations

Carburant : Ayez pitié des organisateurs !

Chaque année, le convoi se retrouve désorganisé, parce que nombreux d'entre vous n'ont pas fait le plein de carburant avant de partir de Dole. S'il vous plaît, n'arrivez pas le matin avec un RESERVOIR A MOITIE VIDE !!!

Trois stations sont proches de notre point de départ : ESSO, COLRUYT et LECLERC. Cela permet de faire le parcours de la Virade sans ravitaillement pour la majorité des motos et très important, nous évitons une éprouvante désorganisation du convoi. Pensez y, faites le plein de carburant avant de vous présenter au départ de la Moto Virade, merci.

N'arrivez pas au dernier moment car il y a beaucoup de monde à contrôler et cela risque de retarder le départ.

La veille, surveillez la météo pour pouvoir vous équiper au mieux.

Une fois placé dans le convoi, conservez votre position et ne doublez pas.

Restez autant que possible sur le côté droit de la chaussée pour faciliter les dépassements des signaleurs.

Essayez de maintenir une vitesse régulière et une distance de sécurité suffisante par rapport à la moto qui vous précède, sans toutefois exagérer pour éviter « l'effet accordéon ».

Evitez les nuisances sonores et les accélérations brutales surtout à l'arrêt.

Les «Burns» et «Wheelings» sont strictement prohibés.

La vitesse est limitée à 30 km/h en agglomération et 80 km/h hors agglomération.

Pendant la pause café et le temps du repas au restaurant, ne laissez pas la clé de contact sur votre véhicule. Surveillez également votre équipement et gardez vos papiers sur vous, il serait dommage que votre journée soit gâchée par un vol.

Dernier rappel

Sur la route, soyez très vigilants et facilitez la circulation aux signaleurs (gilets jaune fluo) qui sont seuls autorisés à remonter le convoi ainsi que la moto du photographe que vous ne manquerez pas de voir.

Pour cette journée, je suis un motard responsable. Fier de m'investir pour cette cause, je m'engage à respecter les règles et à veiller à la sécurité de tous... !

Nous vous souhaitons une très bonne MOTO VIRADE.

Bien amicalement

L'association MOTO VIRADE 39